DELEGATION	I DE Monsieu	r Jean-Charle:	s BRON

D-2012/625

Avenant n°1 au contrat d'affermage entre la Ville de Bordeaux et la Société des Grands Garages Parkings de Bordeaux (SGGPB) pour l'exploitation des sites de stationnement de proximité. Décision. Autorisation

Monsieur Jean-Charles BRON, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° 2012/171 en date du 30 avril 2012, le conseil municipal s'est prononcé sur le principe d'une délégation de service public pour la gestion et l'exploitation des parcs de stationnement Victor Hugo, Alsace Lorraine et Allées de Chartres et a autorisé Monsieur le Maire à engager une procédure ouverte de publicité et de mise en concurrence.

Un avis d'appel d'offres a été publié au B.O.A.M.P n° 90B du 10 mai 2012, au JOUE n° 2012/S 95-157962 du 19 mai 2012, ainsi que dans LE MONITEUR DES TRAVAUX PUBLICS n° 5660 du 18 mai 2012. La commission de délégation de service public réunie le 11 juillet a ouvert les plis des deux candidatures déposées respectivement par Urbis Park et par la Société des Grands Garages et Parkings de Bordeaux (S.G.G.P.B.). La dite commission, réunie le 16 juillet, a procédé à leur analyse et a décidé de poursuivre avec les deux candidats.

La commission a examiné les offres des candidats en séance le 19 septembre 2012. Elle a alors décidé d'émettre un avis favorable à l'engagement avec ces candidats de toute discussion utile et nécessaire pour préciser certains points et permettre de lever les incertitudes identifiées lors de l'analyse de leur offre.

Une réunion de négociation avec les candidats a eu lieu le 10 octobre 2012.

En parallèle et en conformité avec l'avis de la Chambre Régionale des Comptes, une analyse approfondie de la répartition des compétences entre la Ville de Bordeaux et la Communauté Urbaine nécessite des études complémentaires à propos de la gestion et l'exploitation des parcs de stationnement.

Il apparaît dès lors que la question relative à la compétence de gestion des parcs de stationnement ne pourra être résolue avant la date d'effet initialement prévue du contrat d'affermage.

Ce sont les raisons pour lesquelles il vous est proposé de :

- Modifier la date de prise d'effet de la future délégation de service public pour la repousser au 1^{er} avril 2013,
- Autoriser le Maire à signer l'avenant n° 1 au contrat d'affermage en cours entre la Ville de Bordeaux et SGGPB, en vue de prolonger de trois mois la durée du contrat pour un motif d'intérêt général

ADOPTE A L'UNANIMITE DES VOTANTS

NON PARTICIPATION AU VOTE DE Mr Michel DUCHENE, Mr Pierre LOTHAIRE, Mme Muriel PARCELIER, Mme Elizabeth TOUTON, Mr Alain DUPOUY, Mr Maxime SIBE, Mme Martine DIEZ et Mr Pierre HURMIC

ABSTENTION DU GROUPE COMMUNISTE

M. ROBERT. -

Non participation au vote de M. DUCHENE, M. LOTHAIRE, Mme PARCELIER, Mme TOUTON, M. SIBE, Mme DIEZ, M. HURMIC, M. DUPOUY

M. LE MAIRE. -

M. BRON

M. BRON. -

Il s'agit du contrat d'affermage avec la Société Grands Garages Parkings de Bordeaux. Dans le cadre d'un calendrier respecté a été lancé un appel d'offres pour lequel les offres ont été examinées le 19 septembre dernier. Une réunion approfondie de négociation avec les candidats a eu lieu le 10 octobre 2012.

Pour autant, en parallèle et en conformité avec l'avis de la Chambre Régionale des Comptes, une analyse approfondie de la répartition des compétences entre Ville et CUB nécessite des études complémentaires à propos de la gestion et l'exploitation des parcs de stationnement.

C'est la raison, en toute logique, pour laquelle il vous est demandé de proroger les dates de 3 mois, c'est-à-dire jusqu'au 1^{er} avril 2013 au lieu du 1^{er} janvier.

M. LE MAIRE. -

Merci. Y a-t-il des demandes de parole ?

M. RESPAUD

M. RESPAUD. -

Monsieur le Maire, chers collègues, il s'agit ici de l'exploitation des sites de stationnement de proximité. Je crois que c'est la première fois qu'on parle de ça à ce Conseil Municipal, alors j'interviens car cette expression est peut-être l'annonce d'une extension des possibilités de stationnement pour les habitants de cette ville.

M. LE MAIRE. -

On va d'ailleurs pouvoir le faire puisque votre demande de recours au tribunal administratif ayant été déboutée nous allons poursuivre.

M. RESPAUD. -

Je vais en parler, Monsieur le Maire...

M. LE MAIRE. -

C'est un encouragement à poursuivre.

M. RESPAUD. -

Vous déflorez le sujet avant moi...

M. LE MAIRE. -

Non, ce n'est pas moi qui le déflore, c'était dans la presse ce matin.

M. RESPAUD. -

Vous avez eu le temps de lire la presse ce matin ? C'est formidable !

M. LE MAIRE. -

Oui, oui. J'ai tout lu.

M. RESPAUD. -

Je croyais que vous étiez dans un petit nuage aujourd'hui...

M. LE MAIRE. -

Oui, exactement. Ceci y contribue parce que ça veut dire que nous allons pouvoir poursuivre notre politique d'extension du stationnement payant.

M. RESPAUD. -

Donc je veux profiter de cette délibération pour vous réaffirmer que nous sommes pour la création de parkings pour les résidants pour la Ville de Bordeaux et que nous voterons pour chaque fois que vous nous le proposerez car nous sommes confrontés à une pénurie de places.

M. LE MAIRE. -

C'est la CUB qui est compétente.

M. RESPAUD. -

Avec la mise en place du stationnement payant sur la voie publique que vous voulez généraliser, avec la vente à des promoteurs de leurs garages privés pour en faire du logement, avec le coût devenu exorbitant des places de parking dans les garages privés qui restent, la situation devient explosive, et je dirai qu'aucune initiative pour le moment n'est annoncée sauf peut-être encore dans le centre ville.

C'est vrai que j'avais déposé un recours contre le stationnement, contre un arrêté de 2009 et que ce recours a été rejeté. Mais je dirai que c'est normal, vous avez tout fait pour pourrir ce recours...

(Exclamations - Rires)

M. LE MAIRE. -

Vous ne voulez pas qu'on vous donne des arguments à l'appui d'un recours !

La prochaine fois on fera un recours conjoint...!

M. RESPAUD. -

En retardant les mémoires en défense d'année en année, ça fait que finalement on juge un recours posé 4 ans après. C'est dans ce sens que vous avez pourri le recours.

Et le refus du tribunal administratif de me suivre ce n'est que le rappel de la responsabilité municipale en la matière, la réaffirmation que juridiquement en droit rien ne s'oppose à ce qu'un maire établisse un stationnement payant quel que soit le lieu et quelle que soit la gêne provoquée pour les habitants. Donc il n'y a pas de responsabilité d'ordre juridique, il ne reste que la responsabilité politique que vous assurez et que vous assumez.

Moi ce que je souhaite vous dire c'est que les cartes de résidants ne répondent pas à un besoin - mais ça vous le savez très bien ; d'ailleurs on assiste plutôt à une baisse dans la plupart des quartiers des ventes de cartes de résidants – mais qu'il serait nécessaire que soit proposé un plan d'action d'urgence sur ce point pour développer le stationnement de proximité.

Il ne faut pas s'arrêter aux trois parcs qui sont cités ici dans la délibération : allées de Chartres, Victor Hugo et Alsace Lorraine. Il faut aller beaucoup plus loin. Il faut d'autre parcs.

Il faut également demander à ces organismes qui concourent quelles sont leurs propositions pour l'avenir, quels sont les objectifs qu'on peut leur fixer.

Donc nous, nous disons qu'il faut d'abord créer des parkings de proximité, ça c'est une nécessité, à un coût abordable, et ensuite parler du stationnement en voirie. Ce n'est pas ce qui semble se dessiner. Nous le regrettons fort.

En tout cas nous avons fort espoir que vous serez bientôt contraint, Monsieur le Maire, d'accroître ces stationnements de proximité. Merci.

M. LE MAIRE. -

Je ne vais pas poursuivre un débat stérile sur ce sujet parce que je crois qu'on n'aura aucun moyen de s'entendre.

Je veux simplement que ce débat ne repose pas sur des prémices fausses. Il n'est pas question de généraliser le stationnement dans Bordeaux, il est question de l'étendre là où ça pourra être utile et après concertation avec les habitants.

Deuxièmement, non seulement il n'est pas question de pousser les promoteurs à transformer les garages privés en immeubles, c'est une contrevérité flagrante, mais on va faire exactement le contraire parce que j'ai demandé qu'au PLU on ait une disposition qui permette de protéger les garages privés.

Voyez que vous utilisez, M. RESPAUD, des arguments de très mauvaise foi.

Qui est contre cette délibération ?

Qui s'abstient ? Abstention du groupe communiste.

Merci.

Avenant n°l au contrat d'affermage Entre la Ville de Bordeaux et La Société des Grands Garages et Parkings de Bordeaux En vue de prolonger de trois mois la durée du contrat pour un motif d'intérêt général

	e par Monsieur Alain JUPPE, habilité par délibération u, reçue e n Préfecture le
Et	
	ngs de Bordeaux (S.G.G.P.B.), au capital de 520 135.71 euros, de la Ferme-de-Richemont - 33075 BORDEAUX Cedex ; Directeur Général.
D'autre part,	
IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT	
délégation de service public pour des r de l'incertitude à lever sur la compé	des Collectivités Territoriales permet la prolongation d'une notifs d'intérêt général pour une durée de un an. Compte tenu tence de gestion des parcs de stationnement objets de la prolonger le contrat d'affermage de trois mois.
Article 1 Prolongation de la durée du co	ontrat d'affermage
L'article 3 est modifié comme suit : La durée du présent contrat est fixée à 31 mars 2013.	deux ans et trois mois, à compter du 1er janvier 2011 jusqu'au
Article 2 Les autres articles du contrat d'afferma	ge restent inchangés
Fait à Bordeaux, le En tr	ois exemplaires originaux
Pour la Ville de Bordeaux	Pour la Société des Grands Garages et Parkings de Bordeaux
Alain Juppé Maire	Didier MAU Président

D-2012/626

Opération Urbaine Collective de Bordeaux - Tranche 2. Aides directes à la modernisation des magasins à St Michel et sur l'axe Fondaudège/Croix de Seguey.

Monsieur Jean-Charles BRON, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de son Opération Urbaine Collective, la Ville de Bordeaux met en œuvre des actions d'aides directes aux commerçants et artisans de plusieurs secteurs géographiques ou d'activité, pour les inciter à effectuer des travaux de modernisation de leurs locaux et des achats de matériel de production.

En tranche 1 de l'OUC, ce dispositif d'aides a été un succès. En effet, sur St Michel, quatorze activités ont pu être subventionnées, tandis que pour l'axe Fondaudège/Croix de Seguey, leur nombre s'élève à vingt.

Compte tenu des résultats très positifs de ce dispositif qui permet d'intervenir directement en faveur des activités, celui-ci a été reconduit et élargi en tranche 2.

Concernant la tranche 2 de l'OUC, le Conseil Municipal de Bordeaux a approuvé son lancement par délibération en date du 28 novembre 2011.

Par décision n° 12-0112 bis du 24 avril 2012, le Ministre en charge du commerce et de l'artisanat a attribué une enveloppe de 139 900 € en fonctionnement et de 194 728 € en investissement, au titre du FISAC, pour le financement des actions de cette tranche 2.

Le Conseil Municipal de Bordeaux a, par délibération du 25 juin 2012, autorisé le Maire à percevoir et reverser les subventions de l'Etat en vue de la mise en œuvre de l'OUC-tranche 2.

La tranche 2 de l'OUC prévoit donc l'attribution d'aides directes (partie investissement du programme) constituées de crédits de l'Etat et de la Ville.Ces aides sont affectées selon différents critères d'éligibilité (type d'activité, nature des travaux d'aménagement, des investissements, montant du chiffre d'affaire) définis par l'Etat et l'ensemble des partenaires de l'OUC.

L'Etat prévoit également que les dossiers de demande de subvention soient acceptés par le Comité de pilotage de l'OUC, co-présidé par la Ville et l'Etat, avant d'être soumis au Conseil Municipal. Aussi, l'ensemble des dossiers de demande d'aide pour la modernisation des locaux énoncés ci-après ont été étudiés par le Comité de Pilotage de l'OUC en date du 26 septembre 2012, qui réunissait l'Etat, la Ville, et les chambres consulaires.

Deux actions d'aide à la modernisation des locaux ont à ce jour été engagées par la Ville de Bordeaux dans le cadre de la tranche 2 de l'OUC.

1. Aide à la modernisation des locaux dans le secteur St Michel

La première action d'attribution d'aides directes concerne les commerces et les artisans directement impactés par le réaménagement du quartier Saint Michel. Ainsi, les activités situées places des Capucins, Meynard, Canteloup, Maucaillou, mais aussi rues des Faures, des Allamandiers, Clare, et Gaspard Philippe, ont été invitées, comme en tranche 1, à déposer une demande de subvention pour le financement de leurs travaux de modernisation et pour l'achat de matériel de production.

Le montant des travaux subventionnés est plafonné à 30 000€ HT par activité. Sur cette base, le secteur Saint Michel étant classé en Zone Urbaine Sensible, l'Etat accordera une aide équivalente à 40% des dépenses éligibles hors taxes. La Ville pour sa part abondera à hauteur de 10% des dépenses éligibles hors taxes.

Après examen des dossiers, onze demandes de subvention ont été acceptées par le Comité de pilotage OUC sur la base des critères d'éligibilité définis dans le cahier des charges de l'appel à candidature adressé à l'ensemble des commerçants et artisans des rues et places concernées.

Le montant prévisionnel global des travaux éligibles s'élève à de 193 657,14 € HT. Sur cette base, 96 828,57 € de subventions pourront donc être accordés aux commerçants et artisans de ce secteur de la façon suivante :

EXPLOITANT	ETABLISSE-	ACTIVITE	ADRESSE	MONTANT	VILLE	FISAC
EXPLOITANT	MENT ACTIVITE ADRESS		ADRESSE	ELIGIBLE HT	10%	40%
Didier CASTAGNET	Le Bistrot des Capucins	Restauration	27 place des Capucins	16 125,00	1 612,50	6 450,00
Valérie SEGUIN	S1 L'Autre Salon	Coiffure	1 rue Saumenude	2 930,00	293,00	1 172,00
Agnès CHERFILS	Lecomte Cherfils LA SOUPE AU CAILLOU	Salon de thé petite restauration	6 pl. Maucaillou	30 000,00	3 000,00	12 000,00
Farid BELATRECH	Le St Michel	Pizzeria	8 rue des Allamandiers	15 168,40	1 516,84	6 067,36
Mme Mamat ZOUAI	Les saveurs de l'Atlas	Restauration sandwicherie	3 rue Gaspard Philippe	30 000,00	3 000,00	12 000,00
Hélène ANGIELY	WEEK- END	Tabac Presse Loto	28 rue Gaspard Philippe	10 950,00	1 095,00	4 380,00
Mme Saadia BEKKALI	TRAITEUR BEKKALI	Traiteur	26 rue Gaspard Philippe	30 000,00	3 000,00	12 000,00
Mme ASSAADI	ATLAS	Restauration rapide	45 rue des Faures	17 100,00	1 710,00	6 840,00
Karline GHANEM	Karline en Pointillé	Mercerie Retouches	71 rue des Faures	2 122,08	212,21	848,83
Rabah MAOUCHE	MARHABA	Restauration Glacier	25-27 rue des Faures	10 831,01	1 083,10	4 332,40
Mondheur MAHDI	LES GRILLADES	Restauration rapide	89 rue des Faures	28 430,65	2 843,07	11 372,26
				193 657,14	19 365,71	77 462,86

2. Aide à la modernisation des locaux de l'axe Fondaudège/Croix de Seguey

Afin de poursuivre l'accompagnement des activités impactées par les travaux d'aménagement de la ligne D du tramway, les commerçants et les artisans de l'axe ont été de également invités, comme à St Michel, à déposer une demande de subvention pour le financement de travaux de modernisation de leurs locaux et pour l'achat de matériel de production.

Ainsi, sur la base d'un montant de travaux éligibles plafonné à 30 000 € HT par entreprise, les activités pourront bénéficier des aides directes de l'Etat et de la Ville.

Toutes les demandes de subvention répondant aux critères d'éligibilité ont été acceptées par le Comité de pilotage de l'OUC du 26 septembre dernier.

Le montant prévisionnel global des travaux éligibles s'élève à 34 853,90€ HT. Ces dépenses seront subventionnées, à parts égales entre la Ville et l'Etat, à hauteur de 50% de leur coût hors taxes. Dans ce cadre, un montant de 17 426,95€ de subventions pourra être accordé aux commerçants et artisans des deux rues de la façon suivante :

EXPLOITANT	ETABLISSEMENT	ACTIVITE	ADRESSE	MONTANT ELIGIBLE HT	VILLE 25%	FISAC 25%
Alexandre DUBARY	PIZZA WORLD	Restauration rapide sur place et à emporter	119 rue Fondaudège	6 693,41	1 673,35	1 673,35
Sophie COLLADO	SARL COLLADO	Boucherie Charcuterie Volailles Traiteur Epicerie fine	125 rue Fondaudège	6 195,93	1 548,98	1 548,98
Fabien LAVIGNE	BIJOUX FABIEN	Bijouterie création réparation transformation	156 rue Fondaudège	1 234,06	308,52	308,52
Chafika CHABANI SAIOUD	AU TEMPS DES FRUITS	Alimentation générale	51 rue Fondaudège	14 174,00	3 543,50	3 543,50
Christian GODIN	ARTISAN BOULANGER	Boulangerie Pâtisserie Traiteur	199 rue Fondaudège	4 571,50	1 142,88	1 142,88
Mélanie LAVERGNE	L.M LA BEAUTE	Coiffure, Esthétique	1 Place Charles Gruet	605,00	151,25	151,25
Rose-Marie PEYRENT	LE LION DE VENISE	Epicerie, vente de plats à emporter	8 Place Charles Gruet	1 380,00	345,00	345,00
				34 853,90	8 713,48	8 713,48

Le versement des aides directes accordées doit être précédé par la signature, avec chaque commerçant ou artisan, d'une convention d'attribution de subvention signée par Monsieur le Maire et par le représentant légal de l'activité commerciale ou artisanale concernée. Les projets des deux conventions type sont également annexés à la présente délibération.

3. Réaffectations de crédits pour les aides directes

D'autre part, afin de satisfaire l'ensemble des demandes de subvention sur St Michel, il est nécessaire de réaliser des transferts de crédits. En effet, la tranche 2 prévoyait des montants de subvention Ville et FISAC dès lors insuffisants au regard des demandes exprimées par les entreprises.

AIDES DIRECTES - Tranche 2 - Budgets initiaux								
		COUT				ANCEMENT (en numéraire)		
ACTIONS	PILOTAGE	PREVISI ELIGIBLE HT tranche2		Taux Ville	CUB	autres	FISAC OBTENU	Taux FISAC
Accompagner le renouveau des ac quartiers	tivités dan	s les					,	
Modernisation des magasins sur la partie haute du cours de la Marne		200 000	50 000	25%		159 200	30 000	15%
Modernisation des magasins à Saint Michel	Ville de Bordeaux	100 000	10 000	10%		69 600	40 000	40%
Modernisation des artisans de bouche indépendants		200 000	40 000	20%		169 200	30 000	15%
Préparer l'arrivée du tramway dans les magasins								
Modernisation des magasins de l'axe Fondaudège/Croix de Seguey	Ville de Bordeaux	100 000	12 500	12,5%	12 500	69 600	25 000	25%
Réinvestir les locaux vacants							,	
Rénovation des locaux vacants avenue Thiers, cours de l'Argonne, cours Alsace Lorraine, CC Grand Parc	Ville de Bordeaux	150 000	37 500	25%		119 400	22 500	15%
Partager une unité visuelle forte								
Aide à l'uniformisation des devantures cours du Chapeau Rouge	Ville de Bordeaux	50 000	12 500	25%		39 800	7 500	15%
Accueillir toutes les clientèles								
Aide aux travaux d'accessibilité des personnes en situation de handicap	Ville de Bordeaux	150 000	37 500	25%		119 400	22 500	15%
TOTAL ACTIONS INDIVIDUELLES		950 000	200 000		12 500	746 200	177 500	

Pour répondre favorablement au plus grand nombre de demandes à St Michel, il est nécessaire d'effectuer des réaffectations de crédits sur les lignes « aides directes » de la tranche 2.

Le Comité de pilotage de l'OUC du 26 septembre 2012 a pour sa part validé les réaffectations budgétaires suivantes:

AIDES DIRECTES - Tranche 2, après réaffectations								
		COUT	COUT PREVISI ELIGIBLE HT tranche2	FINANCEMENT (en numéraire)				
ACTIONS	PILOTAGE	REEL TRAVAUX HT tranche2		Ville	Taux Ville	Entrepri- ses	FISAC OBTENU	Taux FISAC
Accompagner le renouveau des quartiers	activités da	ns les				1)	
Modernisation des magasins sur la partie haute du cours de la Marne			200 000	50 000	25%	120 000	30 000	15%
Modernisation des magasins à Saint Michel	Ville de Bordeaux	204	193 657	19 366	10%	96 829	77 463	40%
Modernisation des artisans de bouche indépendants			159 027	49 421	31%	85 782	23 824	15%
Préparer l'arrivée du tramway dans les magasins								
Modernisation des magasins de l'axe Fondaudège/Croix de Seguey	Ville de Bordeaux	34 853,90	34 853,90	8 713	25%	17 427	8 713	25%
Réinvestir les locaux vacants	•							
Rénovation des locaux vacants avenue Thiers, cours de l'Argonne, cours Alsace Lorraine, CC Grand Parc	Ville de Bordeaux		50 000	17 500	35%	25 000	7 500	15%
Partager une unité visuelle forte								
Aide à l'uniformisation des devantures cours du Chapeau Rouge	Ville de Bordeaux		50 000	17 500	35%	25 000	7 500	15%
Accueillir toutes les clientèles								
Aide aux travaux d'accessibilité des personnes en situation de handicap	Ville de Bordeaux		150 000	37 500	25%	90 000	22 500	15%
TOTAL ACTIONS INDIVIDUELLES HT			837 538	200 000		460 038	177 500	

A noter que sur St Michel, secteur classé en ZUS, les aides de l'Etat s'élèvent à 40% des dépenses éligibles. Aussi, la proportion de crédits Fisac prélevés sur les autres actions est proportionnellement plus importante que celle de la Ville. Pour cette raison, il est possible d'affecter des crédits Villes supplémentaires sur plusieurs lignes : modernisation des métiers de bouche notamment, mais aussi rénovation des locaux vacants, et aides à l'uniformisation des devantures cours du Chapeau Rouge.

En conséquence, je vous demande, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à :

- approuver les réaffectations budgétaires sur les actions d'aides directes de la tranche 2 de l'OUC telles que proposées par le Comité de Pilotage OUC du 26 septembre 2012 ;
- accorder et verser les aides directes aux entreprises telles que mentionnées dans la délibération. Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice en cours nature 2042.
- signer, avec les représentants légaux des activités commerciales et artisanales, les conventions d'attribution des aides directes dont les projets sont joints à la présente.

ADOPTE A L'UNANIMITE

NON PARTICIPATION AU VOTE DE Mme Chafika SAIOUD

M. BRON. -

Cette délibération concerne l'Opération Urbaine Collective et plus particulièrement les aides directes à la modernisation des magasins dans les secteurs de Saint-Michel et de l'axe Fondaudège / Croix de Seguey.

C'est quelque chose qui a été initié dans la première phase de l'Opération Urbaine Collective qui a, je crois pouvoir le dire en toute objectivité, connu un véritable succès. Donc nous poursuivons dans cette phase 2 à la fois sur le même secteur de Saint-Michel pour lequel, comme l'obligation nous en est faite, nous vous donnons le détail de tous les commerces que nous avons aidés avec le montant des aides et le montant global des travaux éligibles, mais également sur l'axe Fondaudège / Croix de Seguey en parallèle à celui de Saint Michel.

Egalement comme nous en est fait obligation vous verrez les transferts que nous avons eus dans la comptabilité globale que vous avez adoptée précédemment, de manière à pouvoir répondre à la forte demande de nos commerçants dans deux cadres tout à fait acceptables et équilibrés, et qui est par ailleurs un encouragement à la modernisation de nos commerces dans les quartiers les plus difficiles.

M. LE MAIRE. -

Pas d'oppositions ? Pas d'abstentions sur ce bon dossier ?

(Aucune)

M. ROBERT. -

Mme Chafika SAIOUD ne participe pas au vote.

OPERATION URBAINE COLLECTIVE DE BORDEAUX - TRANCHE 2

Aides à la modernisation des activités commerciales et artisanales situées Places des Capucins, Meynard, Canteloup, Maucaillou, et rues des Faures, des Allamandiers, Gaspard-Philippe, et Clare

CONVENTION D'ATTRIBUTION DE SUBVENTION

Entre

La Ville de Bordeaux, représentée par son Maire, Monsieur Alain JUPPE, habilité aux fin
des présentes par délibération du Conseil Municipal en date du, et reçue a
a Préfecture de la Gironde le,
Et
_'entreprise,
à l'enseigne commerciale,
Dont le représentant légal est;
Créée le;
nscrite au registre,
sous le n°Kbis

IL A ETE EXPOSE :

Par délibération en date du 28 juin 2010, le Conseil Municipal de Bordeaux a approuvé le lancement d'une Opération Urbaine Collective, pour la période 2010/2013, en partenariat avec la Ronde des Quartiers de Bordeaux, la Chambre de Commerce et d'Industrie de Bordeaux et la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Gironde.

Concernant la tranche 2 de l'OUC, le Conseil Municipal de Bordeaux a approuvé son lancement par délibération en date du 28 novembre 2011.

Par décision n° 12-0112 bis du 24 avril 2012, le Mi nistre en charge du commerce et de l'artisanat a attribué une enveloppe de 139 900 € en fonctionnement et de 194 728 € en investissement, au titre du FISAC, pour le financement des actions de cette tranche 2.

Le Conseil Municipal de Bordeaux a, par délibération du 25 juin 2012, autorisé le Maire à percevoir et reverser les subventions de l'Etat en vue de la mise en œuvre de l'OUCtranche 2.

La tranche 2 de l'OUC prévoit donc l'attribution d'aides directes (partie investissement du programme) constituées de crédits de l'Etat et de la Ville.

Les aides directes sont affectées selon des critères d'éligibilité (chiffre d'affaire, nombre de salariés, type d'activité, nature des travaux réalisés, situation géographique, ...) définis en priorité par l'Etat et par l'ensemble des autres partenaires de l'OUC et clairement exposés dans les cahiers des charges des appels à candidature adressés à chacun des commerçants et artisans inclus dans les périmètres concernés.

Pour l'action de modernisation du secteur Saint Michel, la contribution de l'Etat s'élève à 80% de la subvention et celle de la Ville de Bordeaux à 20 %.

IL A ETE CONVENU:

Code banque

ILA LIL GONVLING .	
Article 1 : Activités de l'entreprise L'entreprise, sous l'enseigne située à l'adresse suivante : développe une activité de.	
Article 2 : projets de l'entreprise Afin de développer l'attractivité de son activité, le gérant de l'établissement prévoit réaliser les travaux suivants pour la modernisation de son local d'activité :	
(à compléter ou supprimer le cas échéant)	
De plus, le gérant de l'établissement envisage d'acquérir du matériel de production permettant de développer son activité : - (nature des achats)	ı lui
Tableau récapitulatif des travaux et investissements éligibles prévus par l'entreprise, sur la base devis fournis avec la demande de subvention.	des
Article 3 : Mise à disposition de moyens Dans le cadre de la tranche 2 de l'Opération Urbaine Collective, il a été décidé d'apport l'entreprise une contribution équivalente à 50% des dépenses hors taxes éligibles préviplafonnée à 15 000 € .	
Cette subvention d'un montant dese répartit de la façon suivante : - au titre de la Ville de Bordeaux :€ - au titre de l'Etat :€	
Article 4 : Mode de règlement	
La subvention prévue à l'article 3 sera versée par la Ville de Bordeaux à l'entreprise présentation des factures acquittées (factures signées faisant apparaître le numéro et la du chèque de règlement), après la réalisation des travaux et/ou l'achat de matériel tel prévus à l'article 2.	date
Le versement sera effectué au compte de l'entreprise dont les références bancaires postales sont stipulées ci-dessous :	ou
RELEVE D'IDENTITE BANCAIRE/OU POSTAL	
Domiciliation :	

La réalisation des travaux et investissements ne pourront pas intervenir au-delà d'un délai maximum de 12 mois à compter de la date du vote de la subvention en séance du Conseil municipal.

N° de compte

Clé RIB ou RI P

A défaut, le bénéficiaire sera réputé renoncer à percevoir la subvention.

Code guichet

Article 5 : Conditions générales

En contrepartie, l'entreprise s'engage à :

- utiliser les subventions octroyées par la Ville de Bordeaux et l'Etat pour réaliser les travaux et achats énoncés à l'article 2 de la présente convention,
- effectuer les travaux et les investissements indiqués à l'article 2 avant le 19 novembre 2013.
- déclarer, sous un mois, tout changement d'activité, de domiciliation, ou de gérant,
- restituer à la Ville les sommes éventuellement non utilisées ou trop perçues,
- fournir l'ensemble des pièces permettant à la Ville d'apprécier le niveau de réalisation des travaux et des investissements prévus
- autoriser un représentant de la Ville à pénétrer dans le local commercial ou artisanal pour constater la réalisation des travaux et des investissements déclarés
- rappeler sur l'ensemble de ses outils d'information ou de communication et sur les panneaux de chantier, l'aide que lui apporte l'Etat et la Ville de Bordeaux.

Article 6 : Conditions de renouvellement

Le présent contrat d'opération est conclu pour l'action présentée à l'article 2. Toute reconduction tacite est exclue.

Article 7 : Conditions de résiliation

En cas de non-respect par l'entreprise de l'une des quelconques dispositions prévues aux présentes, la convention pourra être résiliée de plein droit par la Ville de Bordeaux, à l'expiration d'un délai de 15 jours suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure.

La présente convention sera résiliée de plein droit sans préavis, ni indemnité en cas de redressement ou de liquidation judiciaire ou d'insolvabilité notoire de l'association.

Article 8 : Elections de domicile

Chargé du Commerce et de l'Artisanat

<i>Jean-Charles BRON</i> Adjoint au Maire		Représentant légal,
Fait à Bordeaux, en 4 exemp	olaires, le	
nar l'entrenrise	Nom	Adresse,
par la Ville de Bordeaux, en	l'Hôtel de Ville,	
Pour l'exécution des présent	es, il est fait élection de dor	micile, à savoir :

Entreprise

OPERATION URBAINE COLLECTIVE DE BORDEAUX - TRANCHE 2

Rues Fondaudège et Croix de Seguey, Places Charles Gruet et Marie Brizzard

CONVENTION D'ATTRIBUTION DE SUBVENTION

Entre

La Ville de Bordeaux, représentée par son Maire, Monsieur Alain JUPPÉ, habilité aux fins
des présentes par délibération du Conseil Municipal en date du et
reçue à la Préfecture de la Gironde le,
E t
L'entreprise,
à l'enseigne commerciale,
Dont le représentant légal est,
Créée le;
Inscrite au registre,
sous le n°Kbis

IL A ETE EXPOSE :

Par délibération en date du 28 juin 2010, le Conseil Municipal de Bordeaux a approuvé le lancement d'une Opération Urbaine Collective, pour la période 2010/2013, en partenariat avec la Ronde des Quartiers de Bordeaux, la Chambre de Commerce et d'Industrie de Bordeaux et la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Gironde.

Concernant la tranche 2 de l'OUC, le Conseil Municipal de Bordeaux a approuvé son lancement par délibération en date du 28 novembre 2011.

Par décision n° 12-0112 bis du 24 avril 2012, le Mi nistre en charge du commerce et de l'artisanat a attribué une enveloppe de 139 900 € en fonctionnement et de 194 728 € en investissement, au titre du FISAC, pour le financement des actions de cette tranche 2.

Le Conseil Municipal de Bordeaux a, par délibération du 25 juin 2012, autorisé le Maire à percevoir et reverser les subventions de l'Etat en vue de la mise en œuvre de l'OUC-tranche 2.

La tranche 2 de l'OUC prévoit donc l'attribution d'aides directes (partie investissement du programme) constituées de crédits de l'Etat et de la Ville.

Les aides directes sont affectées selon des critères d'éligibilité (chiffre d'affaire, nombre de salariés, type d'activité, nature des travaux réalisés, situation géographique, ...) définis en priorité par l'Etat et par l'ensemble des autres partenaires de l'OUC et clairement exposés dans les cahiers des charges des appels à candidature adressés à chacun des commerçants et artisans inclus dans les périmètres concernés.

Pour l'action de modernisation des activités des rues Fondaudège et Croix de Seguey, les contributions de l'Etat et de la Ville de Bordeaux s'élèvent toutes deux à 50% de la subvention.

IL A ETE CONVENU:

Code banque

Article 1 : Activités de l'entreprise L'entreprise,
Article 2 : projets de l'entreprise Afin de développer l'attractivité de son activité, le gérant de l'établissement prévoit de réaliser les travaux suivants pour la modernisation de son local d'activité :
(à compléter ou supprimer le cas échéant)
De plus, le gérant de l'établissement envisage d'acquérir du matériel de production lui permettant de développer son activité : - (nature des achats)
Tableau récapitulatif des travaux et investissements éligibles prévus par l'entreprise, sur la base des devis fournis avec la demande de subvention.
Article 3 : Mise à disposition de moyens Dans le cadre de la tranche 2 de l'Opération Urbaine Collective, il a été décidé d'apporter à l'entreprise une contribution équivalente à 50% des dépenses hors taxes éligibles prévues, plafonnée à 15 000 € .
Cette subvention d'un montant dese répartit de la façon suivante : - au titre de la Ville de Bordeaux :€ - au titre de l'Etat :€
Article 4 : Mode de règlement
La subvention prévue à l'article 3 sera versée par la Ville de Bordeaux à l'entreprise sur présentation des factures acquittées (factures signées faisant apparaître le numéro et la date du chèque de règlement), après la réalisation des travaux et/ou l'achat de matériel tel que prévus à l'article 2.
Le versement sera effectué au compte de l'entreprise dont les références bancaires ou postales sont stipulées ci-dessous :
RELEVE D'IDENTITE BANCAIRE/OU POSTAL
Domiciliation : Titulaire du compte :

La réalisation des travaux et investissements ne pourront pas intervenir au-delà d'un délai maximum de 12 mois à compter de la date du vote de la subvention en séance du Conseil municipal.

N° de compte

Clé RIB ou RI P

A défaut, le bénéficiaire sera réputé renoncer à percevoir la subvention.

Adresse:....

Code guichet

Article 5 : Conditions générales

En contrepartie, l'entreprises s'engage à :

- utiliser les subventions octroyées par la Ville de Bordeaux et l'Etat pour réaliser les travaux et achats énoncés à l'article 2 de la présente convention,
- effectuer les travaux et les investissements indiqués à l'article 2 avant le 19 novembre 2013.
- déclarer, sous un mois, tout changement d'activité, de domiciliation, ou de gérant,
- restituer à la Ville les sommes éventuellement non utilisées ou trop perçues,
- fournir l'ensemble des pièces permettant à la Ville d'apprécier le niveau de réalisation des travaux et des investissements prévus
- autoriser un représentant de la Ville à pénétrer dans le local commercial ou artisanal pour constater la réalisation des travaux et des investissements déclarés
- rappeler sur l'ensemble de ses outils d'information ou de communication et sur les panneaux de chantier, l'aide que lui apporte l'Etat et la Ville de Bordeaux.

Article 6 : Conditions de renouvellement

Le présent contrat d'opération est conclu pour l'action présentée à l'article 2. Toute reconduction tacite est exclue.

Article 7 : Conditions de résiliation

En cas de non-respect par l'entreprise de l'une des quelconques dispositions prévues aux présentes, la convention pourra être résiliée de plein droit par la Ville de Bordeaux, à l'expiration d'un délai de 15 jours suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure.

La présente convention sera résiliée de plein droit sans préavis, ni indemnité en cas de redressement ou de liquidation judiciaire ou d'insolvabilité notoire de l'association.

Article 8 : Elections de domicile

Adjoint au Maire Chargé du Commerce et de l'Artisanat	Représentant légal, Entreprise
Jean-Charles BRON	
Fait à Bordeaux, en 4 exemplaires, le	
par l'entrepriseNom	Adresse,
par la Ville de Bordeaux, en l'Hôtel de Ville,	
Pour l'exécution des présentes, il est fait élection de	e domicile, à savoir :

D-2012/627

Soutien au développement du commerce, de l'artisanat et des services de la Ville de Bordeaux. Illuminations de fin d'année 2012. Demandes de subvention présentées par les associations de commerçants et artisans. Décision. Autorisation.

Monsieur Jean-Charles BRON, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre du soutien de la Ville de Bordeaux en faveur du développement du commerce, des activités artisanales et de services, plusieurs associations de commerçants et d'artisans ont présenté des projets d'illuminations des quartiers de la ville.

Comme chaque année, la municipalité souhaite, dans le cadre de son programme de mises en lumière, parer ses rues de décors lumineux, créant ainsi une ambiance chaleureuse à l'occasion de ces fêtes de Noël.

Ce dispositif se décline à deux niveaux :

1. la mise en lumière directement par la Ville de quelques sites spécifiques :

disposition de sapins sur des espaces de centralité ou de proximité, guirlandes ou projection de lumière dans les arbres d'alignement de diverses voies ou places, mise en œuvre d'illuminations spécifiques sur quelques artères du centre ville.

- 2. <u>l'accompagnement des propositions d'illuminations soumises par les associations de commerçants et d'artisans par l'attribution de subventions municipales selon les critères suivants :</u>
 - à hauteur de 40 % du montant TTC des dépenses pour les associations localisées dans le périmètre du centre ville, et de 60 % du montant TTC des dépenses pour celles situées à l'extérieur, plafonnées à 4 000 € par association,
 - une majoration de 10% pourra également être accordée aux projets d'installation permettant une réduction d'énergie consommée par rapport aux dispositifs des années antérieures. Ce complément de subvention sera calculé au prorata des dépenses éligibles TTC (10%), et le montant total de la subvention municipale ne pourra pas excéder 4 400 € par association.
 - Des dérogations à ces principes pourront être accordées, au cas par cas, pour les rues commerçantes dont la longueur est particulièrement importante.

Vous trouverez, ci-après, l'état récapitulatif des projets et des subventions municipales pour les illuminations 2012.

	PREVISIONNEL 2012				
ASSOCIATIONS	Montant prévisionnel des dépenses		Subvention Ville de Bordeaux		Participation asso de commerçants
	H.T.	T.T.C.	montant	%	montant
Com' à St Pierre	11 840,85	14 161,66	4 400,00	50%	9 761,66
Association des commerçants du Centre commercial Mériadeck	78 000,00	93 288,00	4 400,00	50%	88 888,00
Association des Commerçants de la Galerie des Grands Hommes	10 250,00	12 259,00	4 400,00	50%	7 859,00
Association des Commerçants de la rue Jean Jacques Rousseau	5 372,91	6 426,00	3 213,00	50%	3 213,00
Association Voltaire	4 470,70	5 346,96	2 673,48	50%	2 673,48
Comité des commerçants de la rue de Grassi	3 420,00	4 090,32	2 045,16	50%	2 045,16
Association Commerciale Remparts Hôtel de Ville	4 836,23	5 784,13	2 892,07	50%	2 892,07
Association des Trois Conils	9 151,98	10 945,77	4 400,00	50%	6 545,77
GIE St Christoly	12 000,00	14 352,00	4 400,00	50%	9 952,00
Asso Gambetta	2 880,00	3 444,48	1 722,24	50%	1 722,24
Association des Commerçants du Grand Parc	4 180,00	4 999,28	3 499,50	70%	1 499,78
Association des Antiquaires et Brocanteurs des Chartrons	2 520,00	3 013,92	2 109,74	70%	904,18
Association au Service des Chartronnais	6 719,00	8 035,92	4 400,00	70%	3 635,92
Les Amis de Fondaudège	14 851,00	17 761,80	6 000,00	70%	11 761,80
Association Judaïque Saint-Seurin	6 860,00	8 204,56	4 400,00	70%	3 804,56
Association des commerçants de Saint Augustin	7 968,66	9 530,52	4 400,00	70%	5 130,52
Association des Commerçants du Village de Nansouty	5 407,04	6 466,82	4 400,00	70%	2 066,82
Association des Commerces et Services des Bastides	1 559,23	1 864,84	1 305,39	70%	559,45
Association des Commerçants de la Barrière Judaïque	9 840,00	11 768,64	4 400,00	70%	7 368,64
Association des Commerçants du Quai des Marques	22 559,24	26 980,85	4 400,00	70%	22 580,85
Association des commerçants de Caudéran	4 604,67	5 507,19	3 855,03	70%	1 652,16
TOTAL	229 291,51	274 232,65	77 715,60		194 864,89

En conséquence, je vous demande de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à décider le versement des subventions présentées ci-dessus, dont les montants seront imputés sur le budget de la Ville (fonction 9 – sous-fonction 94 - nature 6574).

Ces subventions seront versées sous réserve de la signature des contrats d'opération correspondants, de la fourniture de toutes les pièces justificatives par les présidents d'association et de l'obtention de toutes les autorisations administratives, réglementaires et sécuritaires nécessaires.

ADOPTE A L'UNANIMITE DES VOTANTS

ABSTENTION DU GROUPE DES VERTS

M. BRON. -

La délibération 627 il s'agit - la liste vous en est donnée dans les mêmes conditions que les années précédentes - de l'action qui est menée pour le soutien au développement du commerce concernant les illuminations de fin d'année dans des proportions identiques, c'est-à-dire 40% à l'intérieur des cours et 60% à l'extérieur des cours, avec une prime de 10% pour les installations qui procèdent de la réduction d'énergie consommée à cette occasion.

Vous avez là le détail à la fois des secteurs et des quartiers qui bénéficieront de notre participation.

M. LE MAIRE. -

M. RESPAUD

M. RESPAUD. -

Monsieur le Maire, je voudrais profiter de cette délibération sur les illuminations pour vous alerter sur un problème important et rendre publique une situation grave, surtout une décision inexplicable.

Depuis de très nombreuses années des commerçants non sédentaires avaient l'autorisation de déballer place Saint Projet pendant la période de Noël. Cette installation offrait une animation dans la rue Sainte Catherine et les produits proposés répondaient aux attentes des chalands.

Au fil des ans il était devenu traditionnel de retrouver cette petite dizaines de commerçants qui étaient attendus par des clients fidèles dont beaucoup ne seraient pas venus rue Sainte Catherine s'ils n'avaient pas été là.

Or cette année les commerçants concernés ont reçu un courrier de M. BRON leur indiquant sans la moindre explication qu'ils n'auraient plus autorisation de déballage en décembre 2012, la mairie supprimant purement et simplement cette manifestation.

Les commerçants, évidemment ne comprennent pas les raisons de la mairie, surtout que les raisons ont été évolutives.

Des pétitions ont été signées, d'une part par les commerçants qui venaient sur Saint Projet, d'autre part par les commerçants riverains de la rue Sainte Catherine qui étaient d'accord pour accueillir les premiers.

Je souhaiterais savoir ce qu'il en est réellement et je souhaiterais également que vous reveniez sur cette position, d'autant plus que prévenus trop tard la plupart des commerçants ont déjà fait leurs commandes pour Noël et que donc ça leur est forcément préjudiciable.

Je voulais, Monsieur le Maire, vous alerter sur ce point, et souhaiter que ce problème soit réglé rapidement dans un sens plutôt positif pour les commerçants. Merci.

M. LE MAIRE. -

M. PAPADATO

M. PAPADATO. -

Monsieur le Maire, cette année il nous semble qu'on explose le compteur électrique, si vous permettez cette expression. Une hausse de 57.000 euros du montant prévisionnel des dépenses du fait de l'arrivée de l'association des commerçants du centre commercial Mériadeck.

Ainsi cette année les commerçants vont dépenser 229.000 euros rien que pour éclairer les rues et leur commerce.

Quelques questions tout de même, si vous le permettez.

Les commerçants du centre commercial ont-ils vraiment besoin de l'argent du contribuable pour financer leurs illuminations ?

Avec leur locomotive Auchan est-il encore nécessaire de demander de l'argent à la mairie ?

S'agit-il d'une illumination extérieure ?

Il y en a tout de même pour 78.000 euros, rien que ça, quand ceux de la Galerie des Grands Hommes en ont pour 10.000 euros « seulement » et 12.000 euros pour Saint Christoly.

12.000 euros pour Saint Christoly, 78.000 euros pour Mériadeck.

Il nous semble que les illuminations de Mériadeck se concentrent généralement sur la façade. Alors 78.000 euros ça doit être aussi pour l'intérieur du magasin qui est d'ailleurs déjà illuminé.

Donc on est loin de l'esprit de cette délibération qui est faite pour illuminer les rues de la ville, mais pas les galeries des centres commerciaux.

Et bien sûr une mention spéciale au Quai des Marques, qui avec 24.000 euros va certainement nous illuminer la Garonne.

Pour finir, il faudra tout de même que vous nous expliquiez comment il se fait que des associations qui avaient bénéficié de la majoration de 10% pour économie d'énergie se retrouvent cette année, M. BRON, avec la même majoration alors qu'elles ont augmenté leur budget ?

Le système est-il juste quand celles qui baissent leur budget ne gagnent rien à le faire ?

Bonjour la planète et le climat ! Encore une fois, toujours le climat ! Je rappelle qu'en hiver EDF a recours à des centrales thermiques, à charbon notamment, pour faire face à la demande.

Avec cette surenchère d'éclairage on est très très loin du développement durable.

M. LE MAIRE. -

M. Yohan DAVID

M. YOHAN DAVID. -

Comme il y a quelques interventions qui sortent un peu du sujet je me permets de parler du Mois de l'Economie Sociale et Solidaire et de la Cabane Solidaire que nous allons mettre en place au marché de Noël où des jeunes créateurs, financés par du micro-crédit de la Caisse Sociale du Développement Local de Bordeaux et l'ADI de Bordeaux, vont exposer leurs produits à un coût très minoré sur 4 périodes, avec le soutien de la Ronde des Quartiers l'organisateur, et de la Ville.

C'est un coup de main que nous leur donnons dans une période un peu difficile pour de jeunes créateurs.

La cabane se situera dans l'allée artisanale.

Le 23, lors de l'inauguration avec vous, Monsieur le Maire, nous découvrirons cette cabane qui démarrera du 23 novembre jusqu'au 30 décembre. Merci.

M. LE MAIRE. -

Mme WALRYCK

MME WALRYCK. -

Je voulais indiquer que 92% des éclairages décoratifs seront à faible consommation.

Egalement les éclairages seront éteints chaque soir à minuit.

Donc on est tout à fait dans les objectifs développement durable qu'on s'était assignés.

M. LE MAIRE. -

Je suis fortement engagé, chacun le sait, dans le combat pour le développement durable, mais si écologie rime avec tristesse je crois qu'on aura beaucoup de mal à entraîner l'adhésion de nos concitoyens.

Les fêtes de fin d'année sont un moment de joie collective, et la lumière, il paraît même que c'est bon pour le mental. Ça s'appelle la luminothérapie.

Les illuminations, ça se fait partout. Ça fait partie des fêtes de fin d'année.

M. BRON

M. BRON. -

Monsieur Maire, nous avons répondu à l'intervention de M. PAPADATO. Je voudrais en faire de même pour l'intervention de Jacques RESPAUD en ce qui concerne les commerçants non sédentaires de la place Saint-Projet, c'est-à-dire parler, comme ils s'appellent eux-mêmes, ce n'est pas du tout péjoratif, des camelots.

Il est vrai que ces commerçants fréquentent cette place depuis longtemps. Il est non moins vrai qu'ils sont extrêmement nombreux dans un espace extrêmement contraint.

Il est non moins vrai également que les commerçants sédentaires manifestent leur mécontentement face à la gêne qui est produite pendant la période de la plus grande fréquentation de l'année, c'est-à-dire celle des fêtes de fin d'année et plus particulièrement rue Sainte Catherine.

Pour autant, eu égard à ces commerçants nous leur avons fait une proposition que nous croyons extrêmement intéressante et viable, c'est-à-dire de les installer à proximité des allées d'Orléans, à proximité des stations de tram, sur un emplacement qui a été prévu et traité à cet effet, à proximité, c'est-à-dire à une centaine de mètres du marché de Noël extrêmement fréquenté, et également à proximité de la foire à la brocante qui a lieu à cette même époque.

Nous pensons qu'à cet égard nous les traitons de la meilleure facon qui soi.

Mais il faut attirer l'attention de Jacques RESPAUD sur le fait que la Ville de Bordeaux est extrêmement sollicitée par un commerce non sédentaire venant de l'extérieur et qu'à l'heure actuelle elle a beaucoup de difficultés à répondre à cette pression.

M. LE MAIRE. -

La contre-proposition que vous évoquez me paraît raisonnable. J'espère qu'elle sera acceptée.

(M. RESPAUD hors micro)

M. LE MAIRE. -

Si elle n'est pas acceptée.... Il suffit d'avoir 5 minutes en tête l'état de la rue Sainte Catherine les vendredis et les samedis de cette période pour se rendre compte que ce n'est pas possible de gérer un emplacement comme celui-là. Ça n'a pas de sens. La rue est hyper-fréquentée et tant mieux, on s'en réjouit tous, mais ce n'est pas un endroit pour ce type de déballage.

Qui est contre cette délibération ?

Qui s'abstient ?

Les Verts s'abstiennent sur les illuminations. On ne pourra pas dire que vous êtes des illuminés... (Rires)

C'est un très mauvais jeu de mots, je le reconnais...

D-2012/628

Versement d'une subvention à la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Région Aquitaine - section Gironde dans le cadre de la convention de gestion de la pépinière artisanale Bordeaux Sainte-Croix, pour l'exercice 2011. Décision . Autorisation.

Monsieur Jean-Charles BRON, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Par les délibérations en date du 23 octobre 2006 et du 30 mars 2009, la Ville de Bordeaux a confié la gestion de la pépinière d'entreprises artisanales du 11 rue du Port, dans le quartier Sainte-Croix, à la CMARA – section Gironde.

Au cours de l'année 2011, trois nouvelles entreprises ont intégré la pépinière artisanale.

- Un bottier, Paul Schignitz, spécialisé dans la fabrication de chaussures en cuir sur mesure.
- Une ébéniste, Albane Bernard-Bordes, spécialisée dans la restauration de meubles selon des méthodes traditionnelles
- Une couturière, Blandine de Cian, qui réalise des vêtements et des accessoires de mode

Parallèlement, la Sarl OTORI (menuiseries et isolation du bâtiment) est sortie de la pépinière en décembre, pour s'installer dans d'autres locaux à Bordeaux et pour poursuivre le développement de son activité.

D'un point de vue financier, le total des charges d'exploitation pour 2011 s'élève 53 962,28 €, répartis comme suit : 34 528,28 € de charges externes et 19 434 € de charges de personnel.

Les charges d'exploitation de 2011 sont en hausse par rapport 2010 où leur montant était de 47 776,35 €. Cette augmentation est essentiellement liée à plusieurs dépenses de réparation et d'entretien : remplacement de la pompe de la chaudière, réparation des véhicules électriques, de l'interphone, des portes de garage,...

Concernant les produits, les loyers perçus s'élèvent pour 2011 à 18 039,61 € (18 132,19€ en 2010).

Les conventions successives du 3 novembre 2006 et du 10 juillet 2009, signées entre la Ville et la CMARA-section Gironde, prévoient une prise en charge par les deux institutions, à parts égales, du déficit d'exploitation de la pépinière.

Aussi, pour équilibrer le budget 2011 de la structure, il est nécessaire de verser la somme de 35 922,67 €, à répartir entre la CMARA-section Gironde et la Ville de Bordeaux, soit 17 961,34 € chacune.

Les documents ci-annexés sont conformes aux dispositions prévues dans les conventions de gestion qui couvrent l'année 2011.

En conséquence, je vous demande, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à verser une subvention de 17 961,34 € à la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de la Région Aquitaine – section Gironde, qui sera imputée sur la fonction 9 – sous fonction 94 – nature 6574.

ADOPTE A L'UNANIMITE

M. BRON. -

Il s'agit du versement de la subvention à la Chambre de Métiers pour notre pépinière artisanale de la rue du Port.

Nous avons cette fois-ci une participation qui est en petite augmentation.

Je voudrais malgré tout signaler que cette pépinière marche maintenant à la satisfaction générale : celle de la Chambre de Métiers, de nous-mêmes, mais également de ceux qui la fréquentent. En effet, nous accueillons de véritables « petits artistes », un bottier qui est un futur grand de ce métier, une jeune femme ébéniste, une couturière qui va sortir de la pépinière prochainement.

Nous avons une petite augmentation qui passe de 14.000 à 17.000 euros qui est due à un problème lié à l'entretien notamment du chauffage de cet établissement.

M. LE MAIRE. -

Merci.

Mme DIEZ

MME DIEZ. -

Monsieur le Maire, mes chers collègues, la Ville de Bordeaux va tenir ses engagements et verser une subvention pour couvrir de moitié le déficit d'exploitation de la pépinière d'entreprises Sainte-Croix.

En examinant le bilan comptable de l'année 2011 je remarque deux choses.

Tout d'abord l'augmentation du poste « Fourniture petit équipement » multiplié par 10. Quelle en est la raison ?

Ensuite, et c'est plus important, la disparition totale du budget consacré aux formations. Il était de 4.664 euros en 2010. En 2011 zéro.

Dans les engagements de fonctionnement de la pépinière figure l'organisation de formation pour les résidants, même si depuis 2009 il a été décidé de ne plus organiser de formation continue à demeure pour proposer des stages de préparation à l'installation, dits moins coûteux.

Le constat aujourd'hui est qu'il n'y a plus rien.

Sommes-nous toujours dans le cadre d'une pépinière d'entreprises formatrices d'entrepreneurs, ou dans celui d'un banal hôtel d'entreprises ?

Je souhaiterais avoir des réponses sur ces deux points.

M. LE MAIRE. -

Mme NOËL

MME NOËL. -

D'abord pour répondre sur les illuminations, vous me permettrez quand même, qu'à défaut d'être illuminés je crois que nous sommes plutôt des citoyens éclairés...

M. LE MAIRE. -

Un point. Je le reconnais.

MME NOËL. -

Que selon nous, ce que nous souhaitons ce n'est pas de la tristesse mais du progrès technologique et de l'imagination.

Et enfin, que l'argument qui consiste à nous ramener systématiquement à la bougie commence à être un peu grillé, si vous pouvez me permettre cette expression.

Pour ce qui concerne la pépinière, juste quelque mots. Vous savez que nous sommes très favorables au dispositif de la pépinière qui consiste à proposer à de jeunes entreprises des locaux à loyer modéré et des services mutualisés.

Nous sommes d'autant plus favorables à cette pépinière qu'il s'agit d'une pépinière artisanale et que tout le monde sait que les artisans ont du mal à vivre sur le centre ville.

Vous me permettrez tout de même quelques remarques qui rejoignent un peu celles qui viennent d'être faites pour indiquer que nous souhaiterions un bilan plus précis de cette structure qui se résume à un « power point » vraiment très peu détaillé.

Dans les points forts qui sont indiqués il est noté effectivement que les charges d'exploitation sont en hausse. Par exemple, au-delà de ce qui a déjà été noté, en hausse sur le volet « dépenses de réparation et d'entretien » : réparation de la chaudière, réparation des véhicules électriques. Il nous semble que cela aurait pu être anticipé.

Il y a également augmentation des charges sur le volet « Impayés de loyer ». C'est le propos d'une pépinière que de soutenir les entreprises donc on n'y voit pas en soi une difficulté particulière.

Dans le même temps il est également noté qu'il y a un local vacant, et que concomitamment il y a également une dizaine de candidatures.

Donc il nous semble qu'il faudrait que nous puissions disposer d'un bilan qui ait un peu plus de chair, qui fasse un peu plus une approche en termes de points positifs et de points négatifs que cette espèce de balayage extrêmement succinct qui ne permet pas de progresser sur ce dispositif qui est pour nous extrêmement important.

Enfin il est évoqué l'idée que son rôle en tant qu'acteur économique du quartier devrait être valorisé. Nous appuyons tout à fait ceci parce qu'il nous semble tout de même que cette pépinière n'a pas la notoriété qu'elle devrait avoir.

Voilà les quelques mots que je voulais dire sur cette délibération.

M. LE MAIRE. -

Elle est pleine, non? Donc Elle doit avoir une belle notoriété.

M. BRON

M. BRON. -

Bien sûr, Monsieur le Maire. Elle est pleine.

Je pense que ce que nous venons d'entendre n'est pas si grave que ça. Pourquoi ? Nous avions eu effectivement des difficultés avec la Chambre de Métiers - dont je répète qu'elle est un acteur principal, un professionnel et un sachant véritable - là-dessus dernièrement concernant notamment le délai dans lequel les accueillis restent dans cette pépinière. C'est aujourd'hui résolu à 90%. Voilà ce que l'on peut dire.

Mme DIEZ regarde le budget en nous disant : il y a des postes et des lignes qui sont minorés. Mais on fait observer à Mme DIEZ que concernant notre participation, pratiquement à l'euro près le différentiel tient uniquement dans un équipement qui a lâché, c'est-à-dire le dispositif de chauffage de cet établissement.

Et il faut dire à Mme DIEZ la chose suivante. Une pépinière c'est comme une entreprise, c'est quelque chose qui vit. A certains moments on a besoin d'une formation, à d'autres moments au contraire on a des gens qui savent où ils vont mais qui ont besoin de quelques mois pour pouvoir se développer, prendre contact avec leur clientèle et ensuite voler de leurs propres ailes. C'est ce qui se passe aujourd'hui.

Je crois que nous avons mis notre application à accueillir de beaux débutants, de beaux artisans apprentis extrêmement jeunes, extrêmement talentueux, je le dis avec admiration.

Quant aux impayés de loyer, Mme NOËL, eh bien oui, c'est quelque chose qui arrive. Mais là aussi la Chambre de Métiers et nous-mêmes avons mis une application à faire en sorte que les retards ne se cumulent pas. Et nous enregistrons une véritable progression par rapport aux années passées.

Permettez-moi de le dire, Monsieur le Maire. C'est difficile dans la vie d'être juge et partie, mais je trouve que cette pépinière aujourd'hui qui accueille une petite dizaine de nouveaux artisans marche relativement bien, est bien gérée par la Chambre de Métiers et nous donne plus de satisfaction qu'elle ne le faisait par le passé.

M. LE MAIRE. -

Je partage ce sentiment. Mais Mme NOËL a raison sur un point, nous ne communiquons pas assez sur les réalisations municipales. Il faut communiquer davantage. Ce n'est pas assez connu tout ça.

Qui est contre cette délibération ?

Qui s'abstient?

Merci.

COMPTE-RENDU D'ACTIVITES ET FINANCIER 2011

Pépinière d'entreprises artisanales et de services du centre historique de Bordeaux

Bilan 2011 – Situation 2012





COMPTE-RENDU D'ACTIVITES ET FINANCIER 2011

OCCUPATION ACTUELLE

- 4 bureaux sont occupés :
 - * Nettoyage de toitures et travaux de couverture
 - * Recherche et développement en océanographie
 - * Architectes
 - * Paysagiste
- > 4 ateliers sont occupés :
 - * Restauratrice de meubles Ebéniste
 - * Fabrication de chaussures Bottier
 - * Couturière Retoucheuse
 - * Fabrication de jouets en bois
- > 1 bureau est à pourvoir

Soit un taux d'occupation de 90 %

Zoom sur les résidents actuels ATELIERS

Age tendre et Jouets en bois :

Mr Patrick LEGRAND Fabrication de jouets en bois

1

Entrée le 2/07/2012

Réseau à faire puis à développer.

PAULS:

Mr Paul SCHIEGNITZ

2

Bottier Entré le 15/01/2011

Activité en développement. Se créé petit à petit un réseau sur Bordeaux.

Albane BERNARD-BORDES

Ebéniste – Restauratrice de meubles

Entrée le 17/01/2011

Très bon réseau relationnel. Entreprise saine et CA en augmentation, malgré un début d'année difficile

BLANDINE COUTURE

Mme Blandine DF CIAN

Couture - Retouches Entrée le 1/10/2011

Besoin de renouer avec son métier de base et de créer un réseau sur Bordeaux. Création de petits accessoires (ex : sacs pour vélos...)

4

Zoom sur les résidents actuels **BUREAUX**

ACR – Aquitaine Concept Rénovation:

LEYDIER Vanessa 2

Mr Stéphane RIEGEL Nettoyage de toitures, travaux couverture Entrée le 1/01/2012. Démarrage rapide et important, 2 salariés embauchés.

Paysagiste Entrée le 01/12/2010

Recherche à développer sa clientèle de particuliers.

ENERGIE DE LA LUNE : 3

Mr Marc LAFOSSE et Mr COUGOUL Jérôme

Bureau de recherche et développement en océanographie (dév. de parcs hydroliens) Entrée le 01/03/2009.

Prolongation exceptionnelle autorisée jusqu'à Août 2012. Activité en fort développement depuis Février 2012

PROUT Alexandre:

5

Architecte

Entrée le 01/03/2010. Prolongation autorisée jusqu'à Fin Octobre 2012. Activité en développement.

MOREAU François:

5

Architecte Entrée le 01/12/2010 Activité en développement.

Bureau 1 disponible depuis le 1/01/2012

- > Candidatures (depuis Janvier 2012):
 - * Tâpissier décorateur (3)
 - * Création de bijoux (2)
 - * Carrelage
 - * Mosaïste d'art
 - * Création d'un site annuaire d'entreprises locales
 - * Fabrication de jouets en bois
 - * Plomberie

SYNTHESE

- √ 23 entreprises en plus de 5 ans d'existence de la pépinière
- ✓ La moitié des chefs d'entreprises sont des femmes
- √ 4 entreprises radiées
- ✓ Taux de pérennité des entreprises : 80 %

- > 23 entreprises entrées depuis 2006
- > 14 entreprises sorties depuis 2006
 - * 10 sont en activité
 - * 9 sont sur Bordeaux
 - * 1 est hors CUB
- > 1 bureau est à pourvoir

ANIMATIONS REALISES

Réalisations 2011 :

- Participation à la semaine du Développement Durable
- Charte Eco-Citoyenne
- Participation au Village de la Création d'Entreprises (une dizaine de créateurs)
- Plaquettes et affiches distribuées auprès des partenaires et à disposition dans les locaux de la CMARA
- Publications dans la presse (articles sur les différents résidents et sur la pépinière)

Semaine du développement durable

Charte éco-citoyenne





Charte éco-citoyenne





Visite Maire de Bordeaux





Affiche





Blog

BUDGET

UN BUDGET

CHARGES		PRODUITS		
Charges de structure	34 528	Loyers /services facturés	18 040	
Charges de personnel	19 434	Autres	35 923	
TOTAL	53 962	TOTAL	53 962	

- ❖ Un budget supérieur aux prévisions, au niveau des charges de structure :
 - ❖ Travaux importants de réparation et de maintenance des locaux
 - Arriéré de loyers impayés

PERSPECTIVES

- Préparer la sortie de six entreprises : travail en étroite collaboration avec In-Cité et la Mairie.
- Promotion de la pépinière afin d'assurer la quatrième génération d'entreprises (presse, sites internet, réalisation de films, sites internet CMARA et Mairie, blog Territoires CMARA)
- rganiser des formations courtes pour les résidents (tenue de tableaux de bords, EIRL, organisation administrative...)
- Renforcer le positionnement de la pépinière comme acteur économique du quartier et lieu de vie (organisation d'une table ronde avec les acteurs économiques locaux ; visites d'écoles sur des métiers comme le bottier, la restauratrice de meubles et le fabricant de jouets)

BUDGETS COMPARES PEPINIERE 2010/2011

CHARGES			PRODUITS		
	0040	0044	-	0040	0044
_	2010	2011		2010	2011
Eau	222,51	197,64			
Energies	6 276,14	5 703,92			
Fournitures / Petit équipement	65,35	618,56			
Locations mobilières	3 107,20	1 707,88	Loyers/Forfait charges communes	18 132,19	18 039,61
Entretiens / maintenance	8 003,20	15 907,54	Remboursement Assurance	519,16	
Surveillance / Alarme	652,13	994,86	TOTAL	18 651,35	18 039,61
Assurances	2 158,94	2 355,60			
Documentation	0,00	0,00			
Honoraires	0,00	0,00			
Relations publiques	307,37	387,85			
Déplacements	0,00	0,00			
Téléphone Internet	1 506,71	1 419,68	Autres	29 125,00	35 922,67
Formations	4 664,40	0,00		_	
autres	707,00	721,00			
Pertes sur loyers nettes de					
provisions		4 513,75			
	•		Caisses des dépôts		
Charges externes	27 670,95	34 528,28	Europe .		
Salaires	12 843,02	12 210,24	CMA: participation fonctionnement	14 562,50	17 961,34
Charges sociales	7 262,38	7 223,76	Mairie de Bordeaux	14 562,50	17 961,34
Charges de personnel	20 105,40	19 434,00			
TOTAL	47 776,35	53 962,28	TOTAL	47 776,35	53 962,28